



# VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : [mairie@aire-sur-adour.fr](mailto:mairie@aire-sur-adour.fr) - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE  
DU JEUDI 13 AVRIL 2023

**OBJET : Budget primitif 2023 - Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes"**  
**Délibération n° 2023-037**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE JEUDI TREIZE AVRIL A DIX NEUF HEURES TRENTE,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 6 avril 2023, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

**PRESENTS :** Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Corinne LAFFITTAU, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Chrystelle BARON, Philippe PELLARINI, Danielle BARRAUD, DIDIER MARTIN, Nathalie DARRIEUMERLOU, Thierry BOURREC, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, Evelyne PISSOAT, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Yves Jean CAZABAN, Paulette SAINT-GERMAIN.

**PROCURATIONS :** Mme Isabelle MÉCHIN A MME Corinne LAFFITTAU, M. Jean-Claude SOUC A MME MARIE ASSIBAT, M. Bernard MALHERBE A MME Danielle BARRAUD, M. Philippe BOP A M. Claude POMIES, M. JOËLLE RICHARD A M. Xavier LAGRAVE, M. André EVRARD A M. Jean-Pierre CAUDY, M. Alexandre MARTIN A MME Florence GACHIE, Mme Isabelle MAUMUS A M. Jérémy MARTI, M. Jean-Pierre TRABESSE A MME Paulette SAINT-GERMAIN.

**EXCUSEES :** Mme Sonia DUBOSC, Mme Sandrine SATABIN.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Marie ASSIBAT.

<p><b>Conseillers Municipaux en exercice : 29</b> <b>Conseillers Municipaux présents : 18</b> <b>Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 9</b> <b>Conseillers Municipaux excusés : 2</b></p>
---

M. le Maire présente, en détail, à l'Assemblée le projet de Budget annexe de la commune relatif au lotissement communal "Les Chênes" pour l'exercice 2023 qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme globale de **479.778,00 euros**.

Pour ce projet de Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes" 2023, la section de fonctionnement s'équilibre ainsi, en dépenses et en recettes, à **240.989,00 euros** et la section d'investissement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à **238.789,00 euros**.

M. le Maire, après avoir présenté et commenté précisément ces documents budgétaires, invite donc l'Assemblée à se prononcer sur ce projet de Budget primitif 2023 (Budget annexe relatif au lotissement communal "Les Chênes").



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 mars 2023 portant approbation du compte Administratif 2022 (Budget annexe relatif au lotissement communal "*Les Chênes*"),  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 mars 2023 portant approbation du Compte de Gestion 2022 (Budget annexe relatif au lotissement communal "*Les Chênes*"),  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 mars 2023 portant approbation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2023 portant affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 (Budget annexe relatif au lotissement communal "*Les Chênes*"),  
Vu le Compte Administratif pour l'exercice 2022 (Budget annexe relatif au lotissement communal "*Les Chênes*"),  
Vu le Compte de Gestion pour l'exercice 2022 (Budget annexe relatif au lotissement communal "*Les Chênes*"),  
Vu le projet de Budget annexe pour le lotissement communal "*Les Chênes*" pour l'exercice 2023,  
Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le projet de Budget annexe relatif au lotissement communal "*Les Chênes*" pour l'exercice 2023 tel que présenté par M. le Maire et arrête les dépenses de la section de fonctionnement à **240.989,00 euros**, les recettes de la section de fonctionnement à **240.989,00 euros**, les dépenses de la section d'investissement à **238.789,00 euros** et les recettes de la section d'investissement à **238.789,00 euros**.

Le Budget annexe relatif au lotissement communal "*Les Chênes*" pour l'exercice 2023 s'équilibre donc, en dépenses et en recettes, à la somme globale de **479.778,00 euros**.

A l'unanimité, M. le Maire est autorisé à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 14 avril 2023

Le Maire,



Xavier LAGRAVE

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-